

Programme de formation Habilitation électrique Haute Tension (UTE NF C18 510)

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le participant sera capable :

- d'appliquer les règles de sécurité (norme NFC 18-510) à observer lors des travaux sur des équipements et/ou matériels alimentés par une source électrique en haute tension HTA (maxi 50Kv),
- de transposer les règles exposées dito dans le cadre de son activité,
- d'adopter une conduite pertinente en cas d'accident d'origine électrique,
- de s'assurer de son aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à son établissement.

Personne concernée et Prérequis

Personnel électricien amené à effectuer des travaux et interventions sur des installations électriques HT

Accessible aux personnes à mobilité réduite

Connaissances en électricité liées à la nature des opérations électriques à effectuer

Méthodes pédagogiques

Modalité : Présentiel

Méthodes pédagogiques : Alternance d'exposés théoriques et d'ateliers pratiques - Démonstration des EPI

Moyens techniques : PC portable et vidéoprojecteur pour projection de diaporama interactif - Valise électrique d'apprentissage - Vérificateur d'absence de tension - Outillage électrique isolé - Dispositif de condamnation et appareil de mesure - Moyen de balisage - Gants isolants, écran faciale...

Intervenants : Formateur qualifié possédant une expérience professionnelle sur les installations électriques concernées et détenteur des habilitations correspondantes.

Organisation et délai d'accès

Une feuille d'émargement sera à signer par chaque stagiaire à chaque demi-journée.

Cette formation sera sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation.

Evaluation du stage par une enquête de satisfaction remise au stagiaire à la fin de la formation.

Nombre de participants : 4 à 10 participants

Durée : à confirmer en fonction du ou des titre(s) d'habilitation électrique

Modalités d'accès :

- Par l'employeur (plan de développement des compétences/OPCO)
- A l'initiative du salarié (plan de développement des compétences/fonds propres)
- Par un particulier (fonds propres)

Délai d'accès :

- En intra : dates, horaires et lieu de votre choix
- En inter : consulter le calendrier

Modalités de recyclage

Renouvellement recommandé tous les 36 mois

Programme de formation Habilitation électrique Haute Tension (UTE NF C18 510)

Contenu de la formation

Rappels sur le risque électrique

- Evaluation des risques et incidence sur le comportement
- Contacts direct, indirect, court-circuit
- Règles de sécurité découlant des dangers du courant électrique
- Personnes intervenant, niveaux d'habilitation, zones d'environnement
- Documents et procédures d'instructions associées
- Utilité des plans et des schémas...

Technique appliquée

- Les fonctions de l'appareillage, dispositifs de coupure, de séparation
- Repérage des circuits et conducteurs
- Verrouillage, manœuvre, condamnation
- Matériel et équipement de sécurité
- Choix des outils électriques portatifs à main

Opérations en haute tension

- Missions : du chargé de consignation, du chargé de travaux et de l'exécutant
- Opérations sur ou à proximité de canalisations électriques
- Procédure de consignation haute tension
- Lecture de schémas électriques en haute tension

Premiers secours

- Effets du courant sur le corps humain
- Conduite à tenir en cas d'accident
- Incendie dans une installation électrique

Travaux pratiques

Présentation des équipements électriques de l'entreprise :

- Installation HT
- Armoires et installations électriques
- Matérialisation de la notion de voisinage
- Revue des dangers inhérents à l'installation
- Réalisation de consignation
- Application des procédures de travail

Contrôle des connaissances

Théorique et pratique suivant la NFC 18-510.

Modalités d'évaluation

Le stagiaire ayant suivi l'intégralité de la formation et fait l'objet d'une évaluation théorique et pratique favorable obtiendra la délivrance par l'organisme de formation d'un avis préparatoire à l'habilitation.

Seul l'employeur pourra l'habiliter. L'employeur doit remettre à chaque personnel habilité un titre d'habilitation (UTE) accompagné d'un recueil de prescriptions de sécurité électrique (UTE NF C18-510).

Modalités financières

Nous consulter

Plan de développement des compétences OPCO